

OdyC Match

Charte de bonne conduite

En tant que participant·e d'OdyC Match, j'ai pris connaissance de cette Charte et je l'ai acceptée dans son intégralité.

Article 1 : PARTICIPATION

Par respect pour les organisateurs·trices et les autres joueurs·ses, chaque participant·e qui s'inscrit à un événement en ligne s'engage à y participer (sauf cas de force majeure signalé en amont à la Société OdyC Match).

Article 2 : RESPECT DES PERSONNES

Chaque personne est accueillie avec respect et bienveillance quel que soit son apparence, son genre ou son orientation sexuelle. Les participant·e·s s'engagent à ne faire aucune discrimination liée à l'apparence, au genre ou à l'orientation sexuelle des autres joueurs·ses.

Chaque participant·e s'engage à se présenter à l'heure sur le lieu de rendez-vous de chaque événement afin de ne pas perturber son organisation et à faire preuve de respect vis à vis des organisateurs·trices et des autres joueurs·ses.

Article 3 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES LOCAUX

Les participant·e·s aux jeux s'engagent à respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition pour les jeux. Ils s'engagent aussi à respecter l'environnement en utilisant les espaces de tri pour leurs déchets.

Article 4 : RESPECT DES REGLES

Les participant·e·s aux jeux s'engagent à respecter la loi ainsi que les règles des jeux pendant toute la durée des événements. Ils s'engagent également à appliquer les consignes de sécurité données par les organisateurs·trices en cas de nécessité.

Article 5 : UTILISATION DE LA MESSAGERIE EN LIGNE

Chaque membre est libre de consentir ou non à communiquer avec un autre membre, à tout moment, et cela sans avoir à se justifier. Toutefois, il est recommandé, pour éviter tout malentendu inutile, d'expliquer cette décision si elle intervient pendant une discussion en cours.

Les participant·e·s qui utilisent le service de messagerie en ligne communiquent dans le respect de la loi avec les autres membres. Ils s'engagent à porter une attention particulière au consentement des autres utilisateurs pour l'ensemble des sujets de discussions abordés.

Article 6 : SANCTIONS

Le non-respect d'un ou plusieurs articles de cette Charte par un·e participant·e peut entraîner des sanctions :

- Un rappel à la règle
- Une exclusion temporaire ou définitive d'un jeu
- Une exclusion temporaire ou définitive de l'ensemble des activités proposées par l'entreprise.

Le choix de la sanction ou des sanctions est défini par l'entreprise OdyC Match en fonction de son appréciation du degré de gravité du comportement fautif et de sa répétition. Aucun remboursement ne sera effectué dans ce cas.